

## Plan d'actions « Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine 2018-2025 » et engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe

Séance plénière du 5 décembre 2023

*Le CESER souligne la nécessité pour le Conseil régional de poursuivre et de renforcer son action en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations.*

*Tout en saluant les progrès ou avancées réalisées, il invite le Conseil régional à :*

- *Déployer son plan d'actions dans l'ensemble des politiques d'intervention, estimant que ces enjeux participent pleinement aux critères d'éco-socio-conditionnalité des aides.*
- *Valoriser et renforcer le rôle des référent.es dans ses services.*
- *Engager une réflexion sur les modalités d'établissement d'un budget sensible au genre, incluant l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.*

*Il soutient pleinement l'initiative du Conseil régional de mise en place d'une communication sans stéréotype de sexe, concrétisée par la signature d'une convention avec le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.*

### Un engagement et des progrès, qui doivent être encouragés et renforcés

Le CESER souligne l'importance de l'action portée par le Conseil régional en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations, dans le prolongement de la signature en 2017 de la Charte européenne pour l'égalité. Malgré les mobilisations et alertes réitérées, il considère que cette action est d'autant plus nécessaire alors que persistent les comportements, clichés et stéréotypes sexistes et que s'aggravent les manifestations les plus violentes, comme l'atteste le dernier rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. Ce contexte appelle donc à une action publique volontariste.

En cela la politique portée par le Conseil régional dans le cadre de son plan d'actions « Réaliser l'égalité » mérite d'être encouragée et renforcée.

- Encouragée, car le bilan dressé au titre de la 5<sup>ème</sup> année d'application témoigne de certaines avancées, aussi bien dans le cadre de sa politique interne (extension du réseau des référent.es, expérimentation sur la précarité menstruelle dans les lycées, congé menstruel pour les agents) que dans ses politiques d'intervention (déploiement dans les politiques opérationnelles). Le CESER encourage donc le Conseil régional à poursuivre cette stratégie de déploiement, à valoriser et à renforcer le rôle des référent.es dans les services de la collectivité et à accentuer ses efforts de déploiements dans les politiques sectorielles. Le CESER appelle à ce propos la vigilance du Conseil régional sur le soutien dans la durée de certains projets portés par des acteurs impliqués dans la promotion et la défense des droits des femmes. Ainsi, il s'étonne de l'arrêt en 2024 du soutien aux activités de prévention en matière d'éducation sexuelle portées par le Planning familial dans le cadre de la politique régionale de santé. Il invite par ailleurs le Conseil régional à une approche élargie et inclusive des questions d'accessibilité dans le domaine des transports afin de garantir un plus large accès aux droits et à laquelle la réponse par les seuls outils numériques reste insuffisante ou peu adaptée.

- Renforcée, car le CESER considère que les critères d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations participent de l'éco-socio-conditionnalité des aides de la Région et doivent de ce fait être pleinement intégrés dans les politiques d'intervention de la collectivité. Dans le même sens, il invite le Conseil régional à engager une réflexion sur les modalités d'établissement d'un budget sensible au genre incluant l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations, à l'instar des expériences déjà menés par d'autres collectivités en France ou à l'international.

## Une initiative à saluer : l'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe

Le CESER soutient pleinement l'initiative du Conseil régional visant à mettre en place une communication sans stéréotype de sexe et la signature d'une convention d'engagement à cet effet avec le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.



---

Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »  
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

Avec les contributions de la commission 2 « Développement des territoires et mobilité » :  
Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU, Rapporteuse : Rima CAMBRAY

---

Vote sur l'avis du CESER

« Plan d'actions « Réaliser l'égalité » 2018-2025 – Bilan 2022 »

**149** Votants  
**149** pour

**Adopté à l'unanimité**

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine